

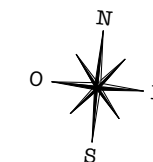
**HALL A**  
APPARTEMENT 3 PIECES  
n° A102 au 1<sup>e</sup> étage

ENTRÉE	6,49 m <sup>2</sup>
SÉJOUR	23,85 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	11,84 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9,13 m <sup>2</sup>
CUISINE	7,51 m <sup>2</sup>
CELLIER	1,55 m <sup>2</sup>
SDB	4,83 m <sup>2</sup>
WC	1,52 m <sup>2</sup>
DGT	2,51 m <sup>2</sup>
RGT 1	1,10 m <sup>2</sup>
RGT 2	2,12 m <sup>2</sup>

<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>72,45 m<sup>2</sup></b>
TERRASSE	4,25 m <sup>2</sup>

<b>SURFACE TOTALE PRIVATIVE</b>	<b>76,70 m<sup>2</sup></b>
---------------------------------	----------------------------

LEGENDE			
F	: Fenêtre		: Radiateur
PF	: Porte Fenêtre		: Sèche serviette
OB	: Oscillo-Battant	PL	: Placard
S	: Soufflet	R	: Réfrigérateur
VR	: Volet Roulant	LV	: Lave Vaisselle
GC	: Garde-corps	LL	: Lave Linge
ETEL	: Tableau électrique	C	: Cuisson
	: Soffite / Faux-plafond		



Indice :	16 Juin 2017
Echelle : 1/75 <sup>ème</sup>	

Nota: Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres des équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.